

Program Objectives:

1. To divert individuals away from the criminal justice system.
2. To develop a comprehensive individualized intervention plan with each client.
3. To provide support, encouragement and feedback to enable clients to realize their goals.
4. To provide linkages to treatment and support where required.



CMHA Services Include:

Intensive Case Management

Community Support
Court Diversion
Court Support
Family Support
Supportive Employment
Supportive Housing

Peer Support Program

Focus on Fitness Peer Resource Centres
Transportation Peer Support Groups

Other

Mental Health Promotion & Volunteering

L'ACSM offre les services suivants :

Gestion de cas intensive

Soutien communautaire
Programme de déjudiciarisation
Soutien à la cour
Soutien à la famille
Soutien à l'emploi
Soutien au logement

Programme d'entraide par les pairs

Focus sur la forme Centres de ressources par les pairs
Transport Groupes d'entraide par les pairs

Autre

Promotion de la santé mentale et bénévolat

Main Branch/Bureau principal

329 Pitt St./ 329, rue Pitt
Cornwall ON K6J 3R1
Tel/Tél: 613 933-5845 / 1 800 493-8271
Fax/Télec: 613 936-2323

Other Office Locations/Bureaux satellites

Alexandria/Casselman/Hawkesbury/Rockland/Morrisburg

Funding provided by/Subventionné par :



Ministry of
Health and Long-Term Care
Ministère de la
Santé et des Soins de longue durée

COURT DIVERSION PROGRAM

PROGRAMME DE DÉJUDICIARISATION



Program offered by the Canadian
Mental Health Association,
Champlain East

Programme offert par L'Association
canadienne pour la santé mentale,
Champlain Est

www.cmha-east.on.ca
www.acsm-est.on.ca



Court Diversion Program is designed to divert offenders who have committed a minor offence and who are living with a mental illness or concurrent disorder away from the judicial system .

Admission Criteria:

- Individuals living with a severe mental illness or concurrent disorder (mental illness combined with a substance use disorder).
- Have been charged with a minor offence.
- Must agree to participate in mental health diversion – program is strictly voluntary.
- Crown Attorney recommends Diversion option.
- Must be 16 years of age or older.
- Must reside in the Champlain East region (SDG/PR & Akwesasne).

Referral Sources:

- Self-referral
- Other community agencies
- Hospital discharge plans
- Family members
- Professionals

Le programme de déjudiciarisation

est conçu de manière à orienter hors du système judiciaire les auteurs d’actes criminels mineurs vivant avec une maladie mentale sévère ou un trouble concomitant.

Admissibilité :

- Vivant avec une maladie mentale sévère ou avec un trouble concomitant (maladie mentale liée à des troubles de toxicomanie).
- Avoir été accusé d’un acte criminel mineur.
- Consentir à participer au programme de déjudiciarisation en santé mentale, un programme tout à fait volontaire.
- Avoir été recommandé à ce programme par le procureur de la Couronne.
- Être âgé de 16 ans ou plus.
- Habiter dans la région de Champlain Est (SDG/PR et Akwesasne).

Sources de référence :

- Demande directe par la personne
- Autres organismes communautaires
- Planification de sortie de l’hôpital
- Membres de la famille
- Professionnels

Objectifs du programme :

1. Orienter les particuliers hors du système judiciaire.
2. Établir avec chaque client un plan d’intervention individualisé et détaillé.
3. Offrir le soutien, l’encouragement et la rétroaction dont les clients ont besoin pour atteindre leurs objectifs.
4. Au besoin, mettre les particuliers en rapport avec des services de traitement et de soutien.

